

Conseil d'administration Séance du 16 octobre 2023

ACTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
Acte 67/2023	MOTION

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3, Vu les statuts de l'Université modifiés, Considérant la demande de motion déposée par une représentante élue du collège étudiant,

Le Conseil d'Administration approuve la motion suivante :

« Le CA de l'université Jean Monnet déplore être contraint de cesser d'exonérer partiellement l'ensemble des étudiants et des étudiantes extra-communautaires et rappelle son attachement à des droits d'inscription identiques pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine géographique. »

A Saint Etienne le 17 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration, Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR: 22	CONTRE:1	ABST:2	
----------	----------	--------	--